



**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN
ARTS OPTION CINÉMA-AUDIOVISUEL
SESSION 2024**

**Le Recteur de la région académique de La Réunion,
Recteur de l'académie de La Réunion**

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 23/12/2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

Vu la note de service n° 2019-104 du 16/07/2019 relative aux modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

Arrête :

Article 1 : Sont nommés respectivement présidente, et membre du jury académique de l'examen de certification complémentaire en Arts option Cinéma-Audiovisuel :

Présidente:

Mme Anouk MARTAUD-ROBERT - IA-IPR Lettres – Rectorat de La Réunion

Membre :

M. René-François ARRIGHI– Agrégé chargé de mission CAV pour l'inspection - Lycée Leconte de Lisle

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 15 avril 2024

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

Signé
Abla ZENATI